

AUX HABITANTS DE THIEU

En date du 01/09/98, la majorité en place a proposé au Conseil Communal de voter sur le rachat par la Ville du Roeulx d'une partie du site désaffecté des cimenteries de Thieu aux cimenteries d'Obourg.

Dès le départ, les groupes P.S. et U.D.P. se sont inquiétés du manque de consistance et de cohérence du dossier qui leur a été présenté, à savoir la construction de terrains de sports.

En effet, on décide d'acheter et de construire sans projet concret (quand ? comment ? avec quels moyens, quels subsides, peut-on construire à cet endroit ?, ...), ce qui équivaut à « acheter un chat dans un sac ».

Le Bourgmestre indique, et c'est repris dans le procès-verbal du Conseil Communal « il faut se poser des questions » mais les questions, doit-on se les poser avant ou après l'achat ?

En outre, ce qui nous semble plus préoccupant, c'est le fait que dans une lettre du 03/07/98, les Ciments d'Obourg qualifient leur propriété de site désaffecté. Or à pareille dénomination correspond une friche industrielle, donc une contamination possible du sol, dont les conséquences seraient désastreuses pour ses habitants. (« imaginons nos enfants pratiquant un sport sur un terrain contaminé ») et la commune qui devrait déboursier une somme importante d'argent pour la décontamination du terrain. Un récent décret (19/11/98) instaure une taxe sur de tels sites, même non utilisés !

Aidés par le groupe ECOLO pour l'analyse et le suivi du dossier, les groupes P.S. et U.D.P., dans leur lettre du 17/12/98 adressée au Collège Echevinal et aux Conseillers de la majorité, ont demandé que soit exigé des Cimenteries d'effectuer à leurs frais, comme le prévoit la loi, une étude de caractérisation du sol par un bureau agréé de l'Office wallon des déchets afin de déterminer si le sol est contaminé ou pas.

Ce n'est en effet qu'à partir du moment où ils recevront tous leurs apaisements quant à l'absence de contamination et aux effets néfastes que celle-ci aurait sur la population que les groupes P.S. et U.D.P. adhéreront à un projet constructif. La majorité P.S.-U.D.P., de 1977 à 1982, fut l'une des premières à favoriser le développement du Canal du Centre.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du suivi de cette affaire et soyez certains que nous continuerons à veiller aux intérêts de tous les habitants du Roeulx.

Pour le groupe P.S.,	pour le groupe ECOLO,	Pour le groupe U.D.P.
Les mandataires communaux		Les mandataires communaux
G. Bombart, P. Bouvry,		M. Couteau, R. Dupon,
F. Rondeau, D. Godissart	S. Balletto	J.P. Duval, C. Van Hove,
Les Président et Secrétaire de l'U.S.C.,		J.L. Wastiau
L. Della Libera et C. Ghilain		